

Règlement du Tournoi des Journées Du Ried

Article 1

Les Journées Du Ried sont un tournoi officiel sous le format PROMOBAD. Il est ouvert à tous les joueurs/joueuses de Minime à Vétéran avec un CCPH de 0 à 120 (inclus), détenteurs d'une licence sportive pour la saison en cours et n'étant pas sous l'effet d'une sanction fédérale.

Article 2

Un seul tableau est possible en double. Les joueurs/joueuses seront réparti-e-s dans des poules selon le nombre d'inscrits, suivi de poules finales de classement.

Article 3

Le tournoi se joue en matchs de 2 sets gagnants de 21 points.

Article 4

Le nombre maximum de participants est fixé à 44 paires. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises dans l'ordre chronologique des paiements.

Article 5

Les paires seront intégrées à une série en fonction de leurs moyennes de points (CPPH), aucun surclassement ne sera possible.

Article 6

La date limite des inscriptions est fixée au dimanche 18 octobre 2020 à minuit (réception des courriels d'inscription faisant foi).

Article 7

Le montant des droits d'inscription est fixé à 15€ pour le tableau proposé.

Article 8

L'inscription et le paiement se feront sur le site <https://helloasso.com/associations/club-badminton-badks-bad-du-ried/evenements/les-journees-du-ried-7> (voir QR code en fin de règlement). Les inscriptions club par feuille d'inscription Excel et paiement par virement sont acceptées.

Article 9

Les volants sont à la charge des joueurs et seront équitablement partagés sur un match. Le volant officiel est le RSL 3.

Article 10

La compétition se déroule en auto-arbitrage.

Article 11

Si un tableau est insuffisamment représenté, il pourra être supprimé ou être regroupé avec la série directement supérieure/inférieure à la sienne.

Article 12

Le temps de repos minimum entre 2 matchs est fixé à 20 minutes.

Article 13

Le temps de prise de contact avec les terrains sera de 3 minutes.

Article 14

Tout volant en jeu comme au service, touchant une infrastructure dans le gymnase, est compté faute.

Article 15

En cas de défaillance du partenaire inscrit, le joueur/la joueuse pourra soit retirer son inscription (à ses frais en l'absence de justificatif), soit trouver un/une partenaire ayant un nombre de points permettant à la paire de rester dans la même série. Ce changement de partenaire devra être validé par l'organisateur.

Article 16

Le tournoi se déroulera selon le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad. Certains points pourront être complétés au vu des inscriptions en conformité avec le format de compétition "PromoBad".

Article 17

Tout joueur participant au tournoi accepte par son inscription le présent règlement et, quant au droit à l'image, la diffusion sur n'importe quel support de photos ou vidéos sur lesquelles il est présent. A défaut d'accord sur le droit à l'image, l'intéressé devra faire connaître son refus expressément auprès de la table de marque.

Article 18

La remise des prix se fera en fonction du protocole sanitaire en vigueur et les participants en seront avisés lors du tournoi. Seront néanmoins favorisées les remises de prix au fur et à mesure du déroulement de la compétition. Dans la mesure du possible, elles se feront à l'extérieur du bâtiment avec le nombre minimum de personnes présentes.

